



## Impôt sur le revenu, besoin de votre aide

Par **Romane385**, le **29/11/2012** à **21:24**

Bonjour,

Ces 3 dernières années, je me suis trompée dans mes déclarations de revenu, en effet j'ai déclaré les intérêts payés pour mon crédit immobilier en case VY, première annuité au lieu de VZ. J'ai bénéficié des 40% et là j'ai eu un contrôle fiscal et je vais devoir rendre le trop perçu.

J'aimerais savoir s'il existe un recours pour ne payer ce trop perçu?

Par **alterego**, le **02/12/2012** à **18:44**

Bonjour,

[http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptiveformulaire\\_7570/fichedescriptiveformulaire](http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptiveformulaire_7570/fichedescriptiveformulaire)

La notice est claire, l'aviez-vous lue lors de l'établissement de vos déclarations ?

Mieux vaut que les services fiscaux aient accepté que ce soit une erreur que de vous accuser de fraude.

Vous ne disposez d'aucun recours, vous devez restituer le trop perçu. Si recours il y avait, on se "tromperait" tous les jours. Qui plus est ce n'est pas vous qui avez rectifié vos déclarations erronées mais le Trésor Public.

Cordialement